

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE EN 2022

CYCLISME

PISTE ENDURANCE



Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Tél : **08.11.04.05.55** (non surtaxé) – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>

Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National (DTN) est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du directeur du programme Olympique (DPO), après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licencié-e-s UCI de nationalité française sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant-e-s. Les remplaçant-e-s peuvent être désigné-e-s « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs/sportives sélectionnables ou sélectionné-e-s tout-e sportif/sportive qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il/elle est retenu-e, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire

5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs/sportives sélectionnables ou sélectionné-e-s tout-e sportif/sportive, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout-e sportif/sportive dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.

6 - Les sportifs/sportives s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par l'Entraîneur national en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.

PRINCIPES SPECIFIQUES A LA PISTE ENDURANCE

- **Disciplines olympiques**
 - **Endurance :**
 - **Poursuite par équipes**
 - **Omnium**
 - **Madison**
- **Disciplines non olympiques**
 - **Endurance :**
 - **Poursuite individuelle**
 - **Course aux points**
 - **Scratch**
 - **Elimination**

Le programme des Equipes de France sur piste s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif de médailles aux Jeux Olympiques de 2024. A ce titre, les disciplines actuellement au programme des Jeux Olympiques revêtent un caractère prioritaire de préparation pluri-annuelle, sans pour autant négliger les autres épreuves en raison de leur complémentarité avec les autres spécialités.

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique.

Les spécialités du sprint et de l'endurance se préparent souvent lors de périodes distinctes. Cependant, la sélection pour les Championnats du Monde, d'Europe et les Coupes du Monde sera proposée avec l'ensemble des spécialités



MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Stages et compétitions internationales (Coupes des Nations, Classes 1 et 2)

Un programme conséquent de stages et de déplacement sur des compétitions internationales est mis en place par la FFC afin d'évaluer les qualités des sportifs dans différentes spécialités sur piste, de préparer aux échéances internationales, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des sportifs aux échéances internationales de référence à savoir les championnats d'Europe et du Monde

Ainsi, pour chaque stage et compétition, sont sélectionnables plusieurs sportifs suivant leur capacité future ou immédiate à intégrer l'Equipe de France et à performer les différentes compétitions internationales de référence (championnats), dont l'objectif final à long terme est les Jeux Olympiques 2024.

Championnats du Monde Elite

St Quentin en Yvelines – 12 au 16 octobre 2022

➔ Eligibilité de la nation :

L'équipe de France doit avoir participé au moins une fois à chaque spécialité lors d'une manche de coupe des nations (si cette spécialité est organisée lors de chaque manche de la coupe des nations) ainsi qu'au championnat du monde junior précédent pour pouvoir participer aux Championnats du Monde.

La nation doit avoir participé à son plus récent championnat continental dans la spécialité.

La nation doit avoir organisé au moins un évènement international piste durant l'année pour pouvoir participer au championnat du monde

Les quotas de qualification aux Championnats du Monde dépendent du classement UCI lors du ranking publié 6 semaines avant les championnats du monde.

Spécialité	Hommes	Femmes
Madison	18 équipes (1)	18 équipes (1)
Poursuite Individuelle	24 (2)	24 (2)
Course aux points	24 (3)	24 (3)
Scratch	24 (3)	24 (3)
Elimination	24 (3)	24 (3)
Omnium	24 (3)	24 (3)

(1) suivant le classement UCI par nations

(2) suivant le classement UCI individuel. En plus des coureurs qualifiés par le classement individuel piste UCI, les quotas additionnels des champions sont alloués aux nations.

(3) les premiers 2/3 des quotas sont alloués selon le Classement UCI sur Piste par Nations. Le dernier 1/3 des quotas est alloué selon le Classement UCI Individuel sur Piste aux nations n'ayant pas déjà obtenu de quota via le Classement UCI sur Piste par Nations.

Pour la discipline de la poursuite par équipe, la nation doit avoir participé aux règles mentionnées ci-dessus

Les coureurs individuels qualifient une place non nominative pour la nation

Si la nation n'est pas qualifiée via les quotas et règles mentionnés ci-dessus, les derniers champions continentaux homme et femme lors d'épreuves individuelles et lors de la madison (si celui-ci a lieu après le précédent championnat du monde) seront qualifiés pour le championnat du monde

➔ **Eligibilité des coureurs :**

La participation maximum par nation est la suivante :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5	5
Madison	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Scratch	1	1
Elimination	1	1
Omnium	1	1

Pour participer aux Championnats du Monde, en outre, chaque coureur doit disposer d'un capital minimum de 250 points UCI dans l'épreuve concernée (olympique ou non). Cette disposition n'est pas valable pour la Poursuite individuelle et la poursuite par équipe.

➔ **Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants:**

Sont sélectionnés les sportifs titulaires démontrant des qualités spécifiques propres à chaque épreuve permettant à la France d'obtenir des titres ou des médailles dans chacune des épreuves. A ce titre, les performances chronométriques de l'année en cours, les performances lors des épreuves de Coupe des nations et Championnats de l'année écoulée ainsi que sur différentes épreuves internationales de la saison en cours permettent de démontrer ces qualités et le niveau de capacité de performance du sportif.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux éventuels tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative prend en compte les objectifs de l'olympiade 2024 et l'implication des sportifs dans le projet olympique.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

➞ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée.

Sont sélectionnables les sportifs permettant de confirmer une régularité et homogénéité autour du temps au tour permettant de viser le top 6 des nations pour les hommes et le top 8 pour les femmes (les coureurs devront montrer leurs capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes :

- Homme : inférieure à 3''50 soit inférieur à 14''0 au tour
- Femme : inférieure à 4'15 soit inférieur à 15''5 au tour

➞ Américaine :

1 seule équipe est sélectionnée. L'équipe de France devra se situer dans le top 18 du ranking UCI pour être qualifiée.

Les coureurs participants doivent disposer d'un capital de 250 points UCI en madison.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence lors de la dernière olympiade et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes des nations) en américaine et lors des courses en peloton. La capacité de performance s'évaluera également au travers de la complémentarité de l'équipe formée afin d'envisager une médaille dans cette épreuve.

➞ Omnium :

1 seul coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 16 mondial du classement par nation ou avoir un coureur dans le top 8 du ranking individuel hors nations déjà qualifiés.

Le coureur participant doit disposer d'un capital de 250 points UCI en omnium.

Sont sélectionnables les sportifs ayant confirmé des Top 5 dans les épreuves internationales sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes des nations) en Omnium ainsi que sur les épreuves en peloton (Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes des nations, Classes 1) afin d'envisager une médaille dans cette épreuve.

➞ Poursuite individuelle :

La nation est qualifiée si elle a des coureurs dans le top 24 du classement individuel piste dans la limite de 2 coureurs

Les champions d'Europe Elite sont qualifiés nominativement.

Sont sélectionnables les sportifs participant prioritairement à la poursuite par équipe, disposant d'expériences internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes des nations) et ayant réalisé au minimum les performances chronométriques durant lors de la dernière olympiade et l'olympiade en cours :

- 4'15 pour les hommes
- 3'30 pour les femmes

➞ Course aux Points :

1 coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 16 mondial du classement par nation ou avoir un coureur dans le top 8 du ranking individuel hors nations déjà qualifiées.

Le coureur participant doit disposer d'un capital de 250 points UCI en course aux points.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence lors de l'olympiade précédente et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en course aux points et lors des autres courses en peloton

➞ Scratch :

1 coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 16 mondial du classement par nation ou avoir un coureur dans le top 8 du ranking individuel hors nations déjà qualifiées.

Le coureur participant devra disposer d'un capital de 250 points UCI en scratch.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence lors de l'olympiade précédente et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en scratch et lors des autres courses en peloton

➞ Elimination :

1 coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 16 mondial du classement par nation ou avoir un coureur dans le top 8 du ranking individuel hors nations déjà qualifiées.

Le coureur participant devra disposer d'un capital de 250 points UCI en élimination.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence lors de l'olympiade précédente et l'olympiade en cours (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en élimination et lors des autres courses en peloton

Pour les épreuves non olympiques, la participation à une discipline olympique est privilégiée pour être sélectionné(e)s

Championnats d'Europe Elite

Munich (Allemagne)- 11 au 16 aout 2022

➡ Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les sportifs démontrant des qualités spécifiques dans chaque discipline afin de permettre à la France d'obtenir des titres et podiums dans chaque spécialité.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite Individuelle	2	2
Poursuite par équipes	4 (1éq)	4 (1éq)
Course aux points	1	1
Elimination	1	1
Scratch	1	1
Omnium	1	1
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
KM / 500m	2	2

➡ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Performances mondiales réalisées lors de l'olympiade précédente et notamment sur les JO, les championnats internationaux et coupes du monde ;
- critères de régularité de l'équipe autour de 14''1-14''3 / tour (3'52-3'54) pour les hommes (permettant de viser un top 6) et 15''7-15''8 /tour (4'18) pour les femmes (permettant de viser un top 4) ;
- Performances réalisées lors du championnat d'Europe espoir de l'année en cours et de l'année n-1 ;

➤ Américaine :

1 seule équipe est sélectionnée.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) sur l'olympiade précédente dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en américaine et sur les autres courses en peloton;
- Podium championnat d'Europe espoir depuis 2019 ou championnat du monde junior depuis 2020 sur les épreuves de madison
- Performances réalisées lors des épreuves de classe 1 identifiées de l'année en cours ;

➤ Omnium :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) en omnium sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) ;
- Podium championnat d'Europe espoir depuis 2019 ou championnat du monde junior depuis 2020 sur l'omnium
- Performances réalisées lors des épreuves de classe 1 identifiées de l'année en cours ;

➤ Scratch :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en scratch et sur les autres courses en peloton;
- Podium championnat d'Europe espoir depuis 2019 ou championnat du monde junior depuis 2020 sur les épreuves en peloton

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance (prioritairement en poursuite par équipe)

➡ Poursuite individuelle :

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) ;
- Performance chronométrique depuis 2020 :
 - 4''18 pour les hommes (3'20 pour coureurs sortant de juniors)
 - 3''35 pour les femmes (2'25 pour les coureurs sortant de juniors)

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance (prioritairement en poursuite par équipe)

➡ Course aux Points :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en course aux points et sur les autres courses en peloton ;
- Podium championnat d'Europe espoir depuis 2019 ou au championnat du monde junior depuis 2020 sur les épreuves en peloton.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance (prioritairement en poursuite par équipe)

➡ Elimination :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales (top 8) sur l'olympiade précédente et l'olympiade en cours dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en élimination et sur les autres courses en peloton ;

- Podium championnat d'Europe espoir depuis 2019 ou au championnat du monde junior depuis 2020 sur les épreuves en peloton.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance (prioritairement en poursuite par équipe)

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Florian ROUSSEAU- Directeur Programme Olympique

Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Steven HENRY – Head Coach Piste Endurance – Sélectionneur National Piste endurance
- Samuel MONNERAIS – Entraîneur National Piste endurance

Diffusion des Sélections en Equipe de France



